comité de bassin rhône méditerranée

SDAGE Rhône Méditerranée Secrétariat technique

COMMISSION GÉOGRAPHIQUE PRINTEMPS 2021

Haut-Rhône

-

9 avril 2021

DÉROULÉ

1. **Elaboration des projets de SDAGE-PDM et articulation avec le PGRI**

2. **Zoom sur 2 thématiques :**

   Gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique

   Restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation

comité de bassin rhône méditerranée

COMMISSION GÉOGRAPHIQUE PRINTEMPS 2021

Elaboration des projets de SDAGE-PDM et articulation avec le PGRI

SOMMAIRE

- **Elaboration du SDAGE 2022-2027 : calendrier**
- Les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027
- Les objectifs du projet de SDAGE et le PDM 2022-2027
- Présentation du PGRI 2022-2027
- Présentation du dispositif de consultation

L'ÉLABORATION DU SDAGE ET DU PDM 2022-2027 : UN PROCESSUS CONCERTÉ

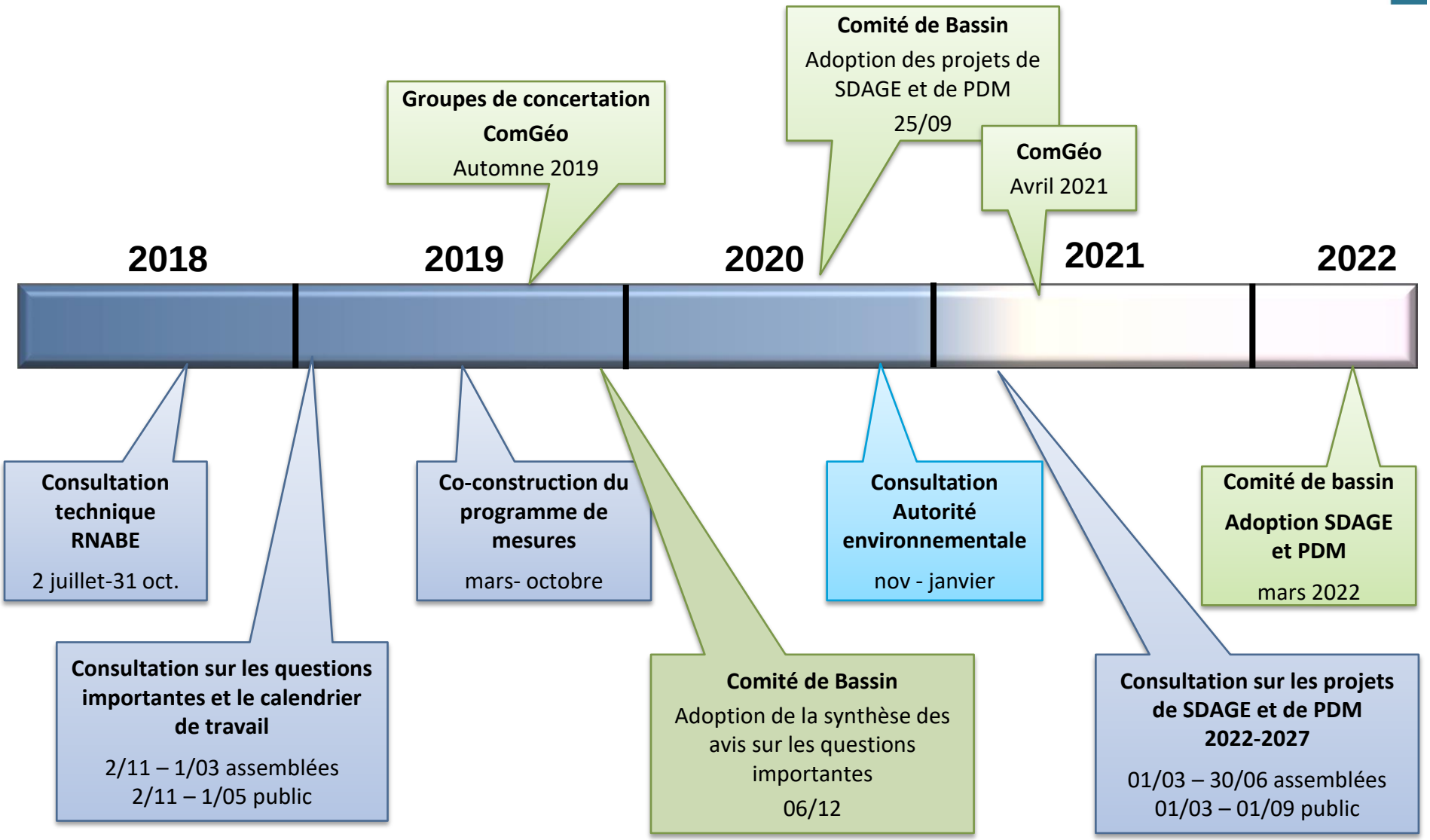

Co-construction avec les acteurs | Travail du Comité de Bassin | Consultations | Travail du Comité de Bassin

L'ÉLABORATION DU SDAGE 2022-2027

Retour sur les commissions géographiques de fin 2019

- 670 participants
- Plus de 600 contributions recueillies
- Synthèse disponible : https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/gestion/sdage2022/etapes-delaboration-du-sdage-2022-2027

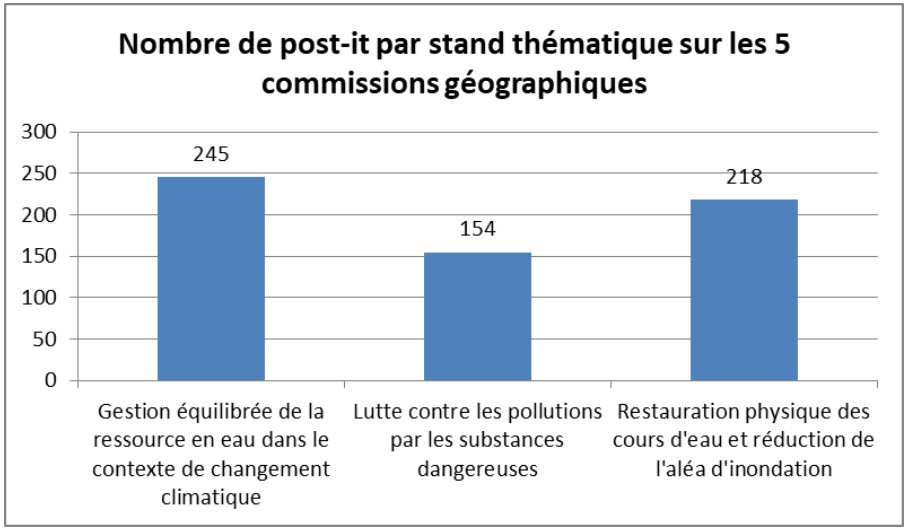

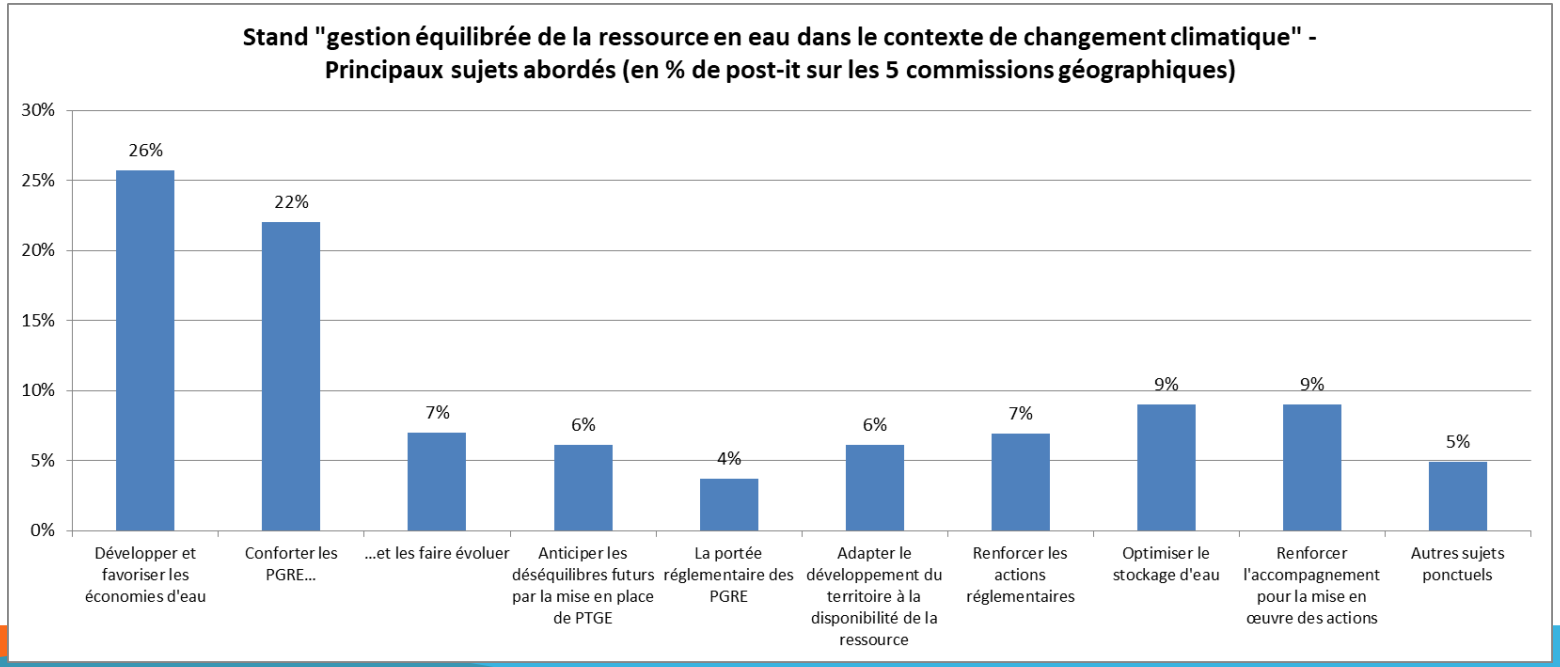

SOMMAIRE

- Elaboration du SDAGE 2022-2027 : calendrier
- **Les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027**
- Les objectifs du projet de SDAGE et le PDM 2022-2027
- Présentation du PGRI 2022-2027
- Présentation du dispositif de consultation

ACTUALISATION DES ORIENTATIONS FONDAMENTALES

- **Orientations fondamentales et dispositions du SDAGE 2016-2021 toujours d'actualité et appropriées par les acteurs :**
  - Poursuite de leur mise en œuvre sur 2022-2027
  - Actualisation technique par les services

- **Actualisation ciblée sur 3 enjeux majeurs identifiés par le Comité de bassin, objets d'une concertation politique à l'automne 2019 :**
  - **Gestion équilibrée de la ressource** en eau dans le contexte de **changement climatique**
  - Lutte contre les pollutions par les **substances dangereuses**
  - **Restauration des cours d'eau**, en lien avec la **réduction de l'aléa d'inondation**
- **Complétée par la prise en compte des avis reçus dans le cadre des consultations sur les questions importantes**

LES PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU PROJET DE SDAGE 2022-2027

- Renforcer **l'adaptation au changement climatique**
- Renforcer la **concertation** et la **gouvernance locale** de l'eau
- Après un passage à l'action avec le SDAGE 2016-2021, rechercher une plus grande **efficacité pour l'atteinte du bon état** :
  - **Approches intégrées**, privilégiant des actions coût/efficaces (milieux/substances)
  - **Suivi / évaluation des plans d'actions** (captages prioritaires / PGRE)

- Renforcer et faciliter la **prise en compte** des objectifs de la **politique de l'eau** dans **les projets et l'aménagement du territoire**

SOMMAIRE

- Elaboration du SDAGE 2022-2027 : calendrier
- Les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027
- **Les objectifs du projet de SDAGE et le PDM 2022-2027**
- Présentation du PGRI 2022-2027
- Présentation du dispositif de consultation

LES OBJECTIFS DU PROJET DE SDAGE 2022-2027

Des objectifs déterminés à partir :

- de **l'état des masses d'eau** évalué dans l'état des lieux 2019 (actualisation marginale en 2020)
- de **l'évaluation faite par les acteurs locaux** lors de l'élaboration du projet de programme de mesures, **de la suffisance des mesures pour réduire l'impact des pressions qui s'opposent au bon état en 2027**
- **d'ajustements réalisés au niveau du bassin pour aboutir à un objectif** de bon état écologique des eaux de surface en 2027 **cohérent avec l'ambition nationale** (+ 20 points de % par rapport à l'état évalué en 2019)

LES OBJECTIFS DU PROJET DE SDAGE 2022-2027

BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

2019

48% DES MILIEUX AQUATIQUES

(moyenne française : 43%)

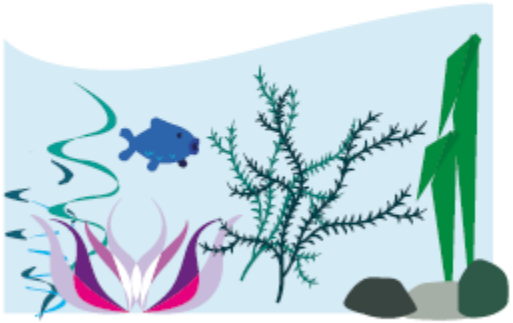

> Objectif 2027 : **68%**

BON ÉTAT QUANTITATIF

2019

88% DES NAPPES SOUTERRAINES

(moyenne française : 88%)

> Objectif 2027 : **98%**

BON ÉTAT CHIMIQUE

2019

96% DES MILIEUX AQUATIQUES *(moyenne française : 52%)*

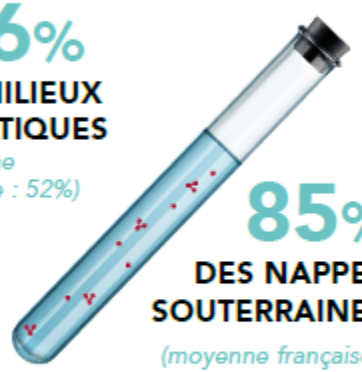

85% DES NAPPES SOUTERRAINES *(moyenne française : 71%)*

Objectif 2027 **97%**

Objectif 2027 **88%**

Pour les masses d'eau qui ont un objectif moins strict que le bon état en 2027, l'objectif reste le bon état à terme, par la mise en œuvre d'actions sur la période 2022-2027 et le(s) cycle(s) suivant(s)

6 805 MESURES À METTRE EN ŒUVRE AU CYCLE 2022-2027 (BE + HORS BE)

Objectifs autres que le bon état DCE

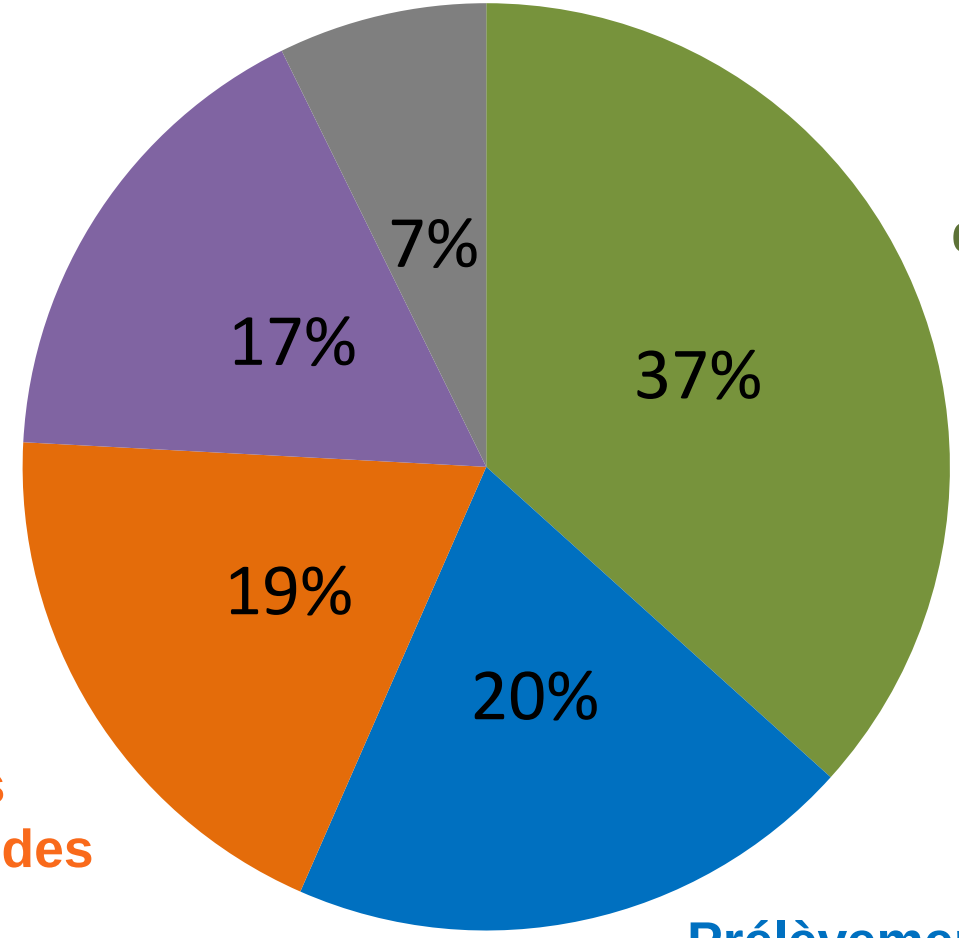

Altération des milieux (BE)

Prélèvements (BE)

Pollutions par les substances toxiques y compris les pesticides (BE)

Pollutions par les nutriments agricoles, urbains et industriels (BE)

UN COÛT DU PROJET DE PDM 2022-2027 DANS LA CONTINUITE DE LA DYNAMIQUE ACTUELLE

Cout estimé à ~ 3 milliards d'euros, soit 506 M€ / an…

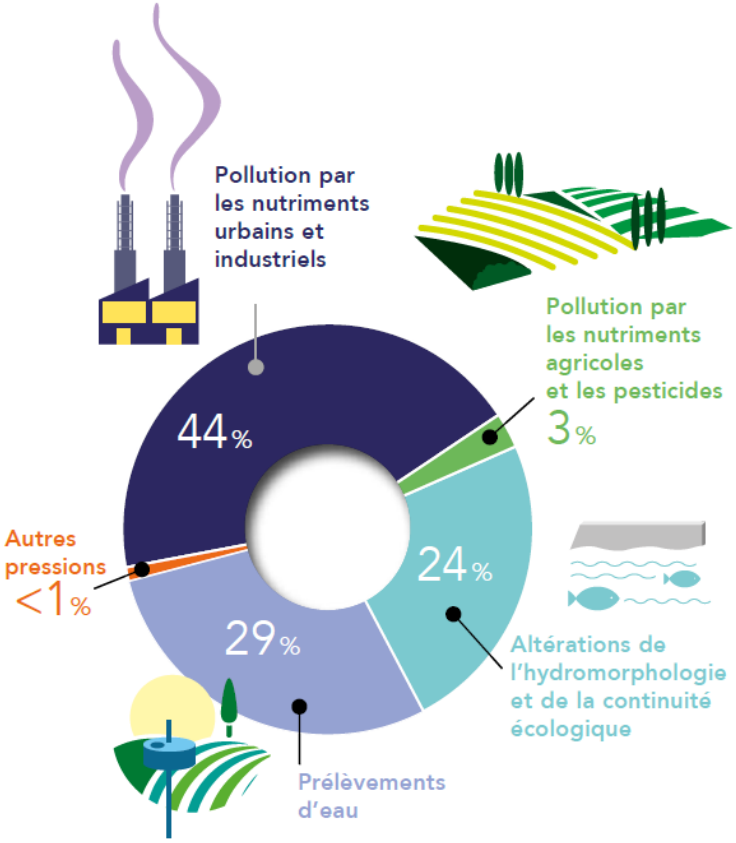

… dans la continuité des dépenses actuelles liées au PDM 2016-2021…

- 487 M€ / an en moyenne constaté entre 2016-2021

… représentant environ 8,7% des dépenses courantes dans le domaine de l'eau (5,8 milliards d'euros / an)

- Les dispositifs financiers existants (agence de l'eau, CR, CD, Europe) représentent ~ 660 M€ / an

SOMMAIRE

- Elaboration du SDAGE 2022-2027 : calendrier
- Les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027
- Les objectifs du projet de SDAGE et le PDM 2022-2027
- **Présentation du PGRI**
- Présentation du dispositif de consultation

PRÉFET
COORDONNATEUR DE BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI)

Bassin Rhône-Méditerranée : le plus concerné par les inondations en France (1/3 des habitants et des emplois potentiellement exposés)

• **Le PGRI** définit la politique à mener sur le bassin pour **assurer la sécurité des populations** et **réduire les conséquences dommageables des inondations**

• **Il est révisé tous les 6 ans** selon le même calendrier que le SDAGE

• Il met en œuvre sur le bassin la « **directive inondation** » de 2007. 1er PGRI = 2016/2021. 2e PGRI = 2022/2027

Vésubie, 3 octobre 2020 / Source : Cerema DterMed

PRÉFET
COORDONNATEUR DE BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE
Liberté
Égalité
Fraternité

Actualisation des grands objectifs (GO) du PGRI

- Les **grands objectifs et dispositions du PGRI 2016/2021 sont toujours d'actualité**

  → PGRI 2022/2027 = poursuivre leur mise en œuvre et/ou les renforcer sur certains points

- Actualisation centrée sur **3 enjeux majeurs** :

  - La prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement (GO1)
  - La prise en compte des enjeux de préservation des milieux aquatiques dans la prévention des inondations (GO2, commun avec l'OF8 du SDAGE)
  - Le développement de la connaissance, dans un contexte de changement climatique, et la culture du risque (GO5 et 3)

PRÉFET
COORDONNATEUR DE BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE
Liberté
Égalité
Fraternité

Principales modifications du PGRI

GO1 : mieux prendre en compte le risque dans l'aménagement et maîtriser le coût des dommages liés à l'inondation

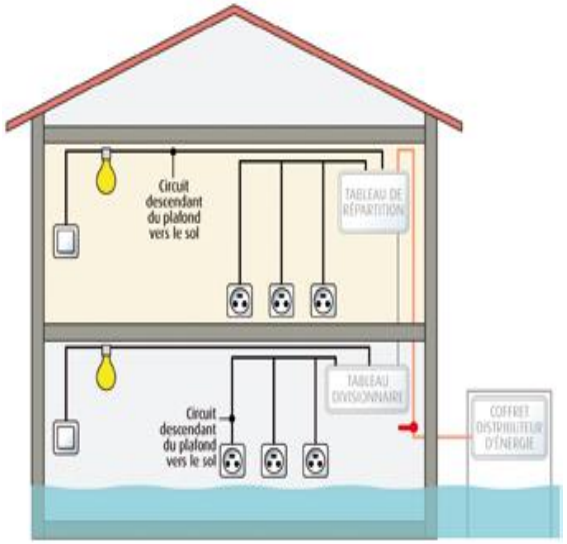

• **Adapter le bâti existant aux inondations** pour maîtriser le coût des dommages, en améliorant la connaissance de la **vulnérabilité** et en accompagnant la réalisation de travaux.

•**Maîtriser l'urbanisation en zone inondable** en **orientant le développement urbain en dehors des zones à risque** selon les principes fondamentaux du décret de 2019, relatif aux plans de prévention des risques d'inondation (PPRi) : interdiction de construire en zone d'aléa fort ou très fort sauf exception, interdiction de construire en zone inondable non urbanisée...

PRÉFET
COORDONNATEUR DE BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE
Liberté
Égalité
Fraternité

Principales modifications du PGRI

GO2 : augmenter la sécurité des populations exposées aux inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des milieux aquatiques (partie commune avec l'OF8 du SDAGE)

• **Valoriser les solutions fondées sur la nature,** (notamment encourager leur prise en compte dans les PAPI*) pour apporter des **solutions** souples et résilientes face aux impacts du **changement climatique.**

• **Préserver les champs d'expansion des crues**, et redonner de l'espace à la rivière pour son **bon fonctionnement**, pour ralentir les écoulements et réduire l'intensité des inondations à l'aval.

• Encourager les porteurs de PAPI à engager des études globales sur le **ruissellement** et à définir des actions spécifiques.

** PAPI = programme d'actions de prévention des inondations*

PRÉFET
COORDONNATEUR DE BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE
Liberté
Égalité
Fraternité

Principales modifications du PGRI

GO3 : améliorer la résilience des territoires exposés

• **Développer la culture du risque,** en réaffirmant l'importance de la sensibilisation du grand public et de la diffusion d'informations vulgarisées

•Mettre à jour les dispositions relatives à la **surveillance, la prévision et la transmission de l'information** sur les crues et les submersions marines pour tenir compte des progrès techniques et des nouveaux outils disponibles

• Passer de la **prévision des crues à la prévision des inondations** (atlas de cartes de zones inondées potentielles-ZIP)

PRÉFET
COORDONNATEUR DE BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE
Liberté
Égalité
Fraternité

Principales modifications du PGRI

GO5 : développer la connaissance sur les phénomènes et les risques d'inondation

• Développer la **connaissance des phénomènes** d'inondation (crues torrentielles, ruissellement) et étudier les **effets du changement climatique** sur la fréquence et l'ampleur des inondations, en particulier en zone de montagne et sur l'arc méditerranéen.

•**Partager les enseignements** des catastrophes, notamment au moyen de retours d'expérience.

Vésubie, 3 oct 2020 / Source : CEREMA DterMed

PRÉFET
COORDONNATEUR DE BASSIN
RHÔNE-MÉDITERRANÉE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUESTIONS, ECHANGES

SOMMAIRE

- Elaboration du SDAGE 2022-2027 : calendrier
- Les orientations fondamentales du projet de SDAGE 2022-2027
- Les objectifs du projet de SDAGE et le PDM 2022-2027
- Présentation du PGRI
- **Présentation du dispositif de consultation**

CALENDRIER DE CONSULTATION

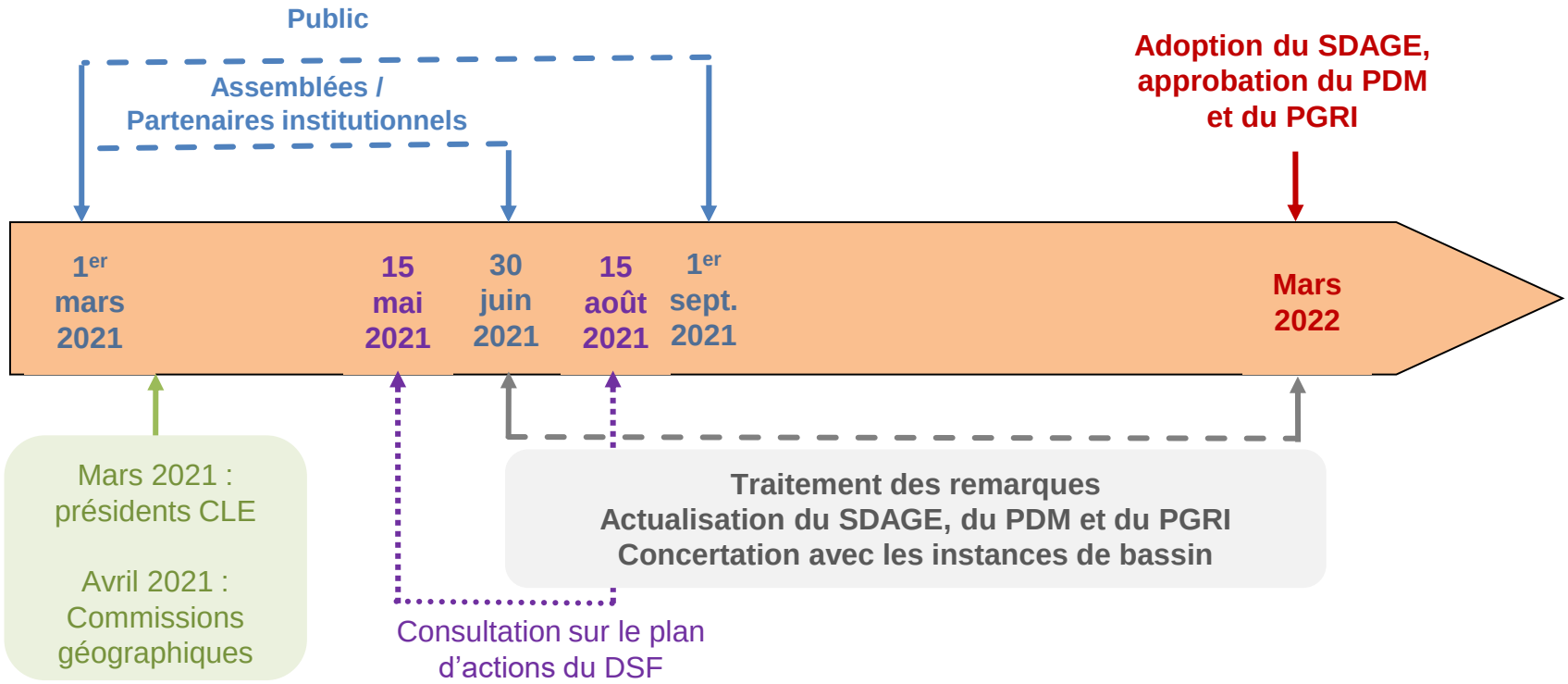

LA CONSULTATION DU PUBLIC

Dans la continuité de la consultation sur les questions importantes :

- **Favoriser l'appropriation des enjeux de l'eau par le grand public**
- **Vérifier l'acceptabilité des stratégies d'actions portées**
- **Possibilité d'émettre un avis détaillé sur le contenu des documents**

Consultation dématérialisée sur https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/consultation-du-public-sur-les-projets-de-sdage-et-de-pgri-2022-2027-du-bassin-rhone-mediterranee

- **Accès aux projets de documents officiels, supports de communication** (plaquettes, podcasts de témoignages), **documents complémentaires** (éléments complémentaires suite à l'avis de l'AE).
- **Questionnaire en ligne** (focus sur 6 sujets phares du SDAGE)

LA CONSULTATION DU PUBLIC - PLAQUETTE DU PROJET DE SDAGE

comité de bassin rhône méditerranée

PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

SAUVONS L'EAU !

Plaquette disponible sur la page relative à la consultation : https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/consultation-du-public-sur-les-projets-de-sdage-et-de-programme-des-mesures-2022-2027

Un objectif ambitieux

DE RECONQUÊTE DU BON ÉTAT DES EAUX

BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE

2019

48% DES MILIEUX AQUATIQUES

(moyenne française : 43%)

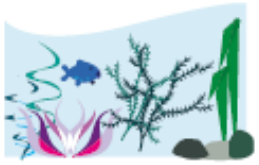

> Objectif 2027 : 68%

BON ÉTAT QUANTITATIF

2019

88% DES NAPPES SOUTERRAINES

(moyenne française : 88%)

> Objectif 2027 : 98%

BON ÉTAT CHIMIQUE

2019

96% DES MILIEUX AQUATIQUES (moyenne française : 52%)

85% DES NAPPES SOUTERRAINES (moyenne française : 71%)

Objectif 2027 97%

Objectif 2027 88%

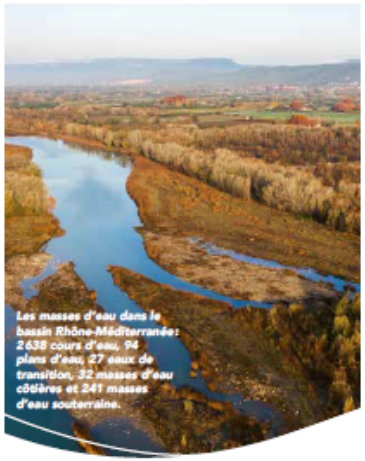

QU'EST-CE QUE LE BON ÉTAT?

Le bon état permet notamment aux milieux aquatiques de fournir à la population des services durables: fourniture d'eau, régulation des cycles hydrologiques (crues/sécheresses), pêche, baignade et loisirs nautiques, biodiversité. Il contribue à la préservation de la santé humaine.

Pour les eaux superficielles (rivières, plans d'eau, eaux littorales), l'évaluation du bon état repose sur deux composantes :

- l'état écologique, évalué essentiellement selon des critères biologiques (composition et structure des peuplements de poissons et d'invertébrés, de la flore aquatique) et des critères physicochimiques (azote, phosphore, consommation d'oxygène par la matière organique, etc.) ;
- l'état chimique, au regard du respect de normes de qualité environnementale des eaux pour 50 substances qualifiées de prioritaires et prioritaires dangereuses (pesticides, solvants chlorés, métaux, etc.).

Pour les eaux souterraines, le bon état est atteint si les critères de quantité (équilibre entre prélèvements et alimentation de la nappe) et de qualité chimique de l'eau sont respectés

QU'EST-CE QU'UNE MASSE D'EAU?

Pour évaluer l'état des eaux et gérer les actions à mener, on utilise la notion de « masse d'eau » : ensemble aquatique dont les caractéristiques (physiques, chimiques, biologiques) sont homogènes. En pratique, il s'agit d'une portion de cours d'eau ou de zone côtières, d'une lagune, d'un plan d'eau, d'une nappe ou d'un regroupement de nappes souterraines.

LE SDAGE

FIXE LES GRANDES ORIENTATIONS

pour une bonne gestion de l'eau et des milieux aquatiques dans les bassins versants du Rhône, de ses affluents et des fleuves côtiers méditerranéens qui forment le grand bassin Rhône-Méditerranée.

9 orientations fondamentales

traitent les grands enjeux de la gestion de l'eau. Elles visent à économiser l'eau et s'adapter au changement climatique, réduire les pollutions et protéger notre santé, préserver et restaurer les cours d'eau en intégrant la prévention des inondations, et préserver les zones humides, la mer Méditerranée et la biodiversité. Ces objectifs ne peuvent être atteints sans une organisation adaptée et une concertation entre tous les acteurs concernés.

RÉVISÉ TOUS LES 6 ANS, le SDAGE fixe les conditions pour concilier le développement et l'aménagement des territoires avec les objectifs de préservation et de restauration des milieux aquatiques.

LA CONSULTATION DU PUBLIC - PLAQUETTE DU PROJET DE PGRI

PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Auvergne-Rhône-Alpes

Donnez votre avis sur L'eau les inondations et le milieu marin

DU 1er MARS AU 1er SEPTEMBRE 2021

CONSULTATION DU PUBLIC

LE PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION 2022-2027 DU BASSIN RHÔNE-MÉDITERRANÉE

La prévention des inondations et le bon état des eaux sont des objectifs nationaux et européens. Pour les atteindre, des plans de gestion sont en cours d'élaboration et l'avis du public et des assemblées locales sur ces projets structurants est souhaité.

Ne plus subir, mais anticiper et s'organiser

Le PGRI, plan de gestion des risques d'inondation, définit la politique à mener pour assurer la sécurité des populations et réduire les conséquences dommageables des inondations sur la société, l'environnement et les biens.

Il est révisé tous les 6 ans pour permettre une amélioration continue des connaissances et adapter la stratégie portée.

comité de bassin rhône méditerranée

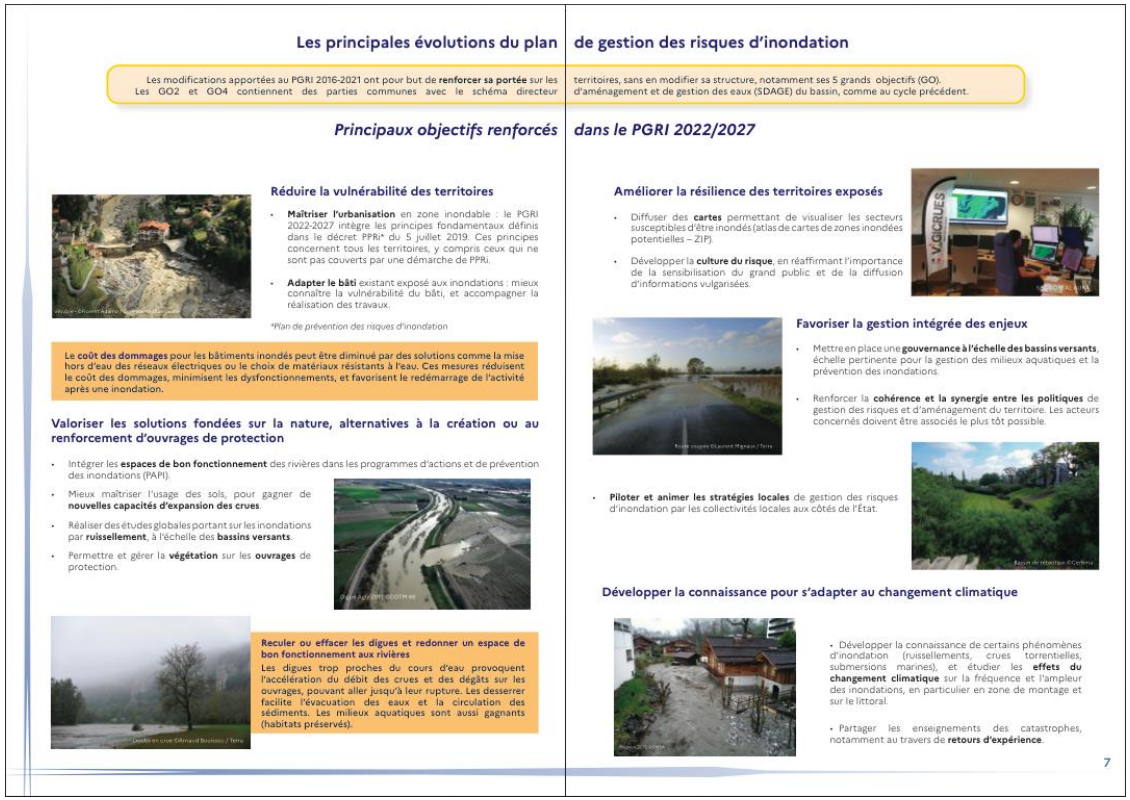

Les principales évolutions du plan de gestion des risques d'inondation

Les modifications apportées au PGRI 2016-2021 ont pour but de **renforcer sa portée** sur les territoires, sans en modifier sa structure, notamment ses 5 grands objectifs (GO). Les GO2 et GO4 contiennent des parties communes avec le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin, comme au cycle précédent.

Principaux objectifs renforcés dans le PGRI 2022/2027

Réduire la vulnérabilité des territoires

- **Maîtriser l'urbanisation** en zone inondable : le PGRI 2022-2027 intègre les principes fondamentaux définis dans le décret PPRi* du 5 juillet 2019. Ces principes concernent tous les territoires, y compris ceux qui ne sont pas couverts par une démarche de PPRi.
- **Adapter le bâti** existant exposé aux inondations : mieux connaître la vulnérabilité du bâti, et accompagner la réalisation des travaux.

*Plan de prévention des risques d'inondation

Le coût des dommages pour les bâtiments inondés peut être diminué par des solutions comme la mise hors d'eau des réseaux électriques ou le choix de matériaux résistants à l'eau. Ces mesures réduisent le coût des dommages, minimisent les dysfonctionnements, et favorisent le redémarrage de l'activité après une inondation.

Valoriser les solutions fondées sur la nature, alternatives à la création ou au renforcement d'ouvrages de protection

- Intégrer les **espaces de bon fonctionnement** des rivières dans les programmes d'actions et de prévention des inondations (PAPI).
- Mieux maîtriser l'usage des sols, pour gagner de **nouvelles capacités d'expansion des crues**.
- Réaliser des études globales portant sur les inondations par **ruissellement**, à l'échelle des **bassins versants**.
- Permettre et gérer la **végétation** sur les **ouvrages** de protection.

Reculer ou effacer les digues et redonner un espace de bon fonctionnement aux rivières

Les digues trop proches du cours d'eau provoquent l'accélération du débit des crues et des dégâts sur les ouvrages, pouvant aller jusqu'à leur rupture. Les desserrer facilite l'évacuation des eaux et la circulation des sédiments. Les milieux aquatiques sont aussi gagnants (habitats préservés).

Améliorer la résilience des territoires exposés

- Diffuser des **cartes** permettant de visualiser les secteurs susceptibles d'être inondés (atlas de cartes de zones inondées potentielles – ZIP).
- Développer la **culture du risque**, en réaffirmant l'importance de la sensibilisation du grand public et de la diffusion d'informations vulgarisées.

Favoriser la gestion intégrée des enjeux

- Mettre en place une **gouvernance à l'échelle des bassins versants**, échelle pertinente pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.
- Renforcer la **cohérence et la synergie entre les politiques** de gestion des risques et d'aménagement du territoire. Les acteurs concernés doivent être associés le plus tôt possible.
- **Piloter et animer les stratégies locales** de gestion des risques d'inondation par les collectivités locales aux côtés de l'État.

Développer la connaissance pour s'adapter au changement climatique

- Développer la connaissance de certains phénomènes d'inondation (ruissellements, crues torrentielles, submersions marines), et étudier les **effets du changement climatique** sur la fréquence et l'ampleur des inondations, en particulier en zone de montage et sur le littoral.
- Partager les enseignements des catastrophes, notamment au travers de **retours d'expérience**.

7

Plaquette disponible sur la page relative à la consultation :
https://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/consultation-du-public-sur-le-projet-de-pgri-2022-2027

UNE CONSULTATION ELARGIE : ASSEMBLÉES ET PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

252 assemblées
+ 824 partenaires institutionnels

Documents officiels

Ressources

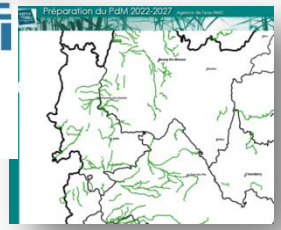

Lien transmis dans le courrier de consultation

Outils de saisie des avis

Avis sur les projets de documents

Avis sur les mesures bon état

QUESTIONS, ÉCHANGES

comité de bassin rhône méditerranée

SDAGE Rhône Méditerranée Secrétariat technique

COMMISSION GÉOGRAPHIQUE PRINTEMPS 2021

Zoom sur 2 thématiques

SOMMAIRE

- **Zoom 1 : gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique**
  - **Contenu du projet de SDAGE – OF 0 et 7**
  - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
  - Retour d'expérience du CISALB

- Zoom 2: restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation
  - Contenu du projet de SDAGE – OF 6 et 8
  - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
  - Retour d'expérience du SM3A

L'adaptation au changement climatique plus que jamais d'actualité

➢ Objet de l'orientation fondamentale n°0 (OF0) et décliné dans l'ensemble du SDAGE

- Référence au **plan de bassin d'adaptation au changement climatique**

  ➡ **Agir plus vite et plus fort,** en privilégiant **les actions « sans regret »** (économies d'eau, désimperméabilisation des sols, solutions fondées sur la nature…)

- **Développement de la prospective** (ressource / usages) dans un cadre concerté pour éclairer les décisions sur les solutions d'adaptation

- **Principes à respecter** pour le recours aux **aménagements nouveaux**

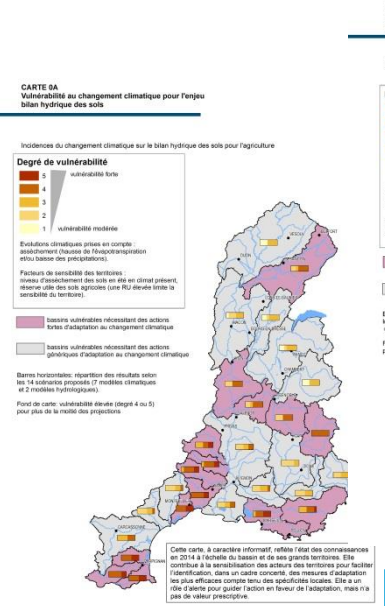

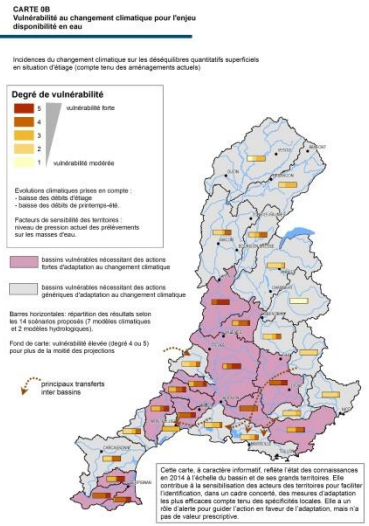

Atteindre et préserver l'équilibre quantitatif

- Déclinaison de l'instruction **« PTGE » Projets de territoire pour la gestion de l'eau** pour anticiper les déséquilibres futurs de la ressource

  → Sur les territoires déjà en tension, démarche de **suivi/évaluation** et **actualisation des PGRE** intégrant un volet **« anticipation du changement climatique »** (prospective)

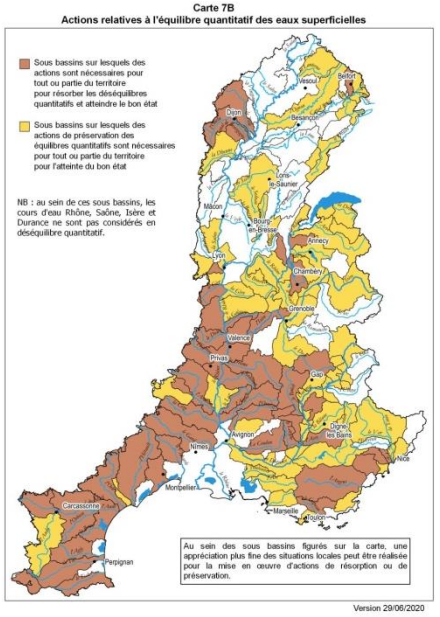

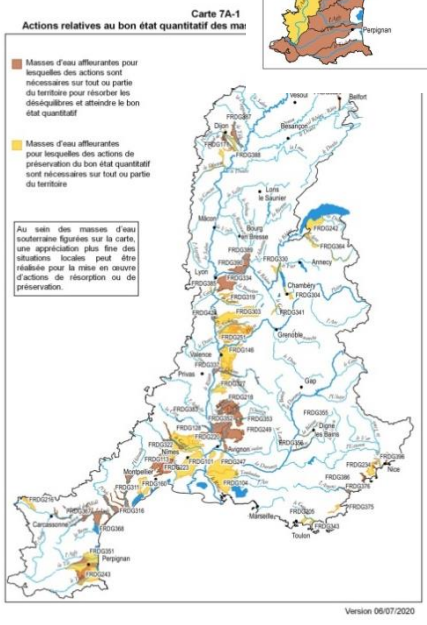

- Toujours le triptyque **économies d'eau** / partage de l'eau / substitution (stockages, transferts d'eau)

- **Compatibilité de l'aménagement du territoire avec la disponibilité de la ressource :** intégration des éléments pertinents des PGRE aux **SAGE**

CONTENU DU PROJET DE SDAGE - OF

Déclinaison des PTGE

Territoires en déséquilibre ou équilibre fragile

Diagnostic besoins/ressource/milieu
= Etude Volumes Prélevables
Notification des objectifs par le Préfet

PGRE : Objectif de rétablissement ou préservation de l'équilibre
Suivi/ évaluation
Intégration démarche prospective : **aide à la décision sur les solutions d'adaptation au changement climatique**

Territoires en équilibre
Décision locale
selon tendances évolutives climatiques et projections futures

Diagnostic besoins/ressource

Intégration démarche prospective : **aide à la décision sur les solutions d'adaptation au changement climatique**

Objectif : anticiper face aux effets du changement climatique

Disposition 7-01 ← **Disposition 7-04**

SOMMAIRE

- **Zoom 1 : gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique**
  - Contenu du projet de SDAGE – OF 0 et 7
  - **Mise en perspective - dynamique sur le territoire**
  - Retour d'expérience du CISALB

- Zoom 2 : restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation
  - Contenu du projet de SDAGE – OF 6 et 8
  - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
  - Retour d'expérience du SM3A

MISE EN PERSPECTIVE – DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE

- **Objectifs du SDAGE et du PDM** : atteindre et préserver **l'équilibre quantitatif** en améliorant le partage de la ressource en eau et en **anticipant l'avenir**
- **Une pression de prélèvements** en légère **augmentation** sur le territoire Rhônalpin sur les eaux superficielles et en **diminution** sur les eaux souterraines
  - *2016-2021 : 23 BV en déséquilibre et 22 BV fragiles (70% des BV)*
  - *2022-2027 : 21 BV en déséquilibre et 28 BV fragiles (77% des BV)*
- **Le changement climatique est à l'œuvre partout** y compris en zones de piémont *(7 secteurs passent d'équilibre à fragiles en 2022).*
- **Sur 4 secteurs,** le **bilan prélèvements /ressource** disponible **s'est amélioré** (Chassezac et Berre, Basse vallée de l'Ain et Reyssouze)

Secteurs en tension sur la ressource en eau 2016-2021

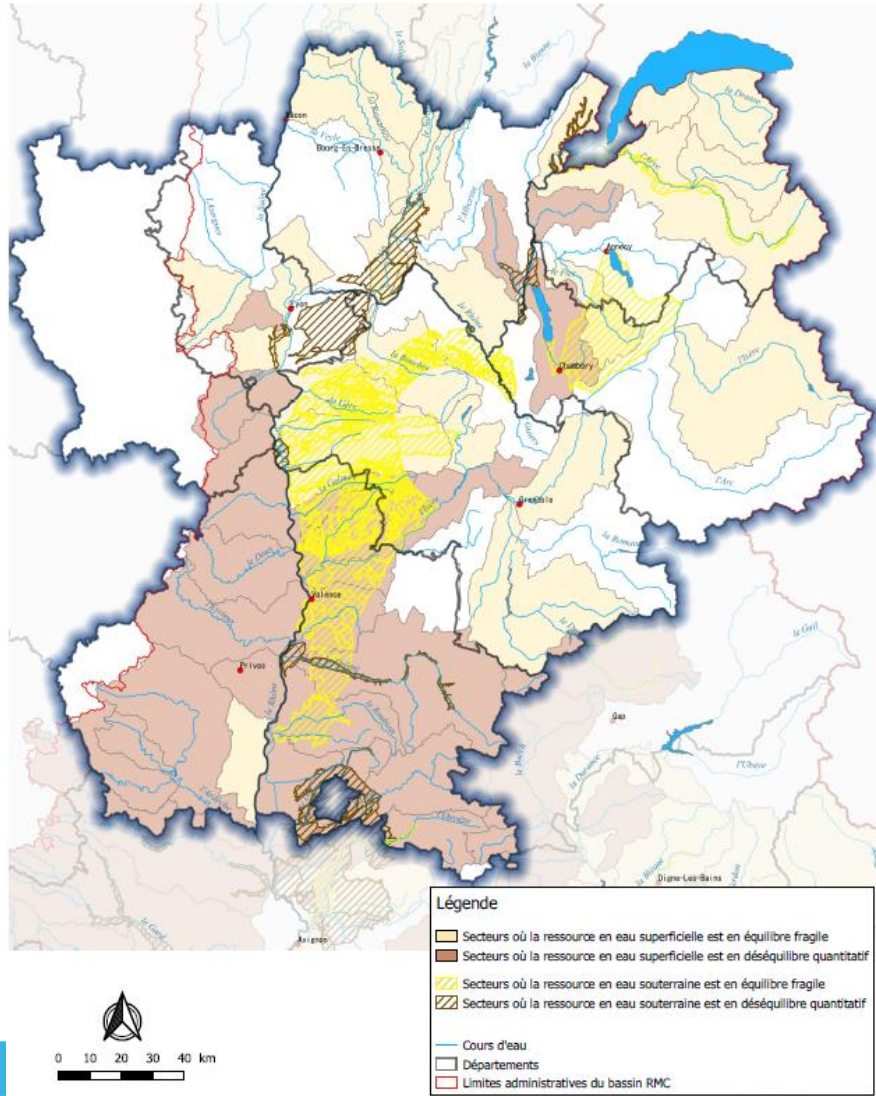

MISE EN PERSPECTIVE – DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE

Organiser le partage de l'eau pour dégager des marges de manœuvre face à la **raréfaction** de la ressource en eau

- Des **PGRE en place sur une majorité** des territoires en déséquilibre (30 secteurs)
  - **20 PGRE adoptés,** 7 PGRE en cours d'élaboration et 3 non engagés
  - **1er PGRE signé sur la Drôme en 2014 et dernier sur Bièvre Liers Valoire en 2019**
  - **une évaluation au bout de 5 ans**

Etat d'avancement des PGRE (mars 2021)

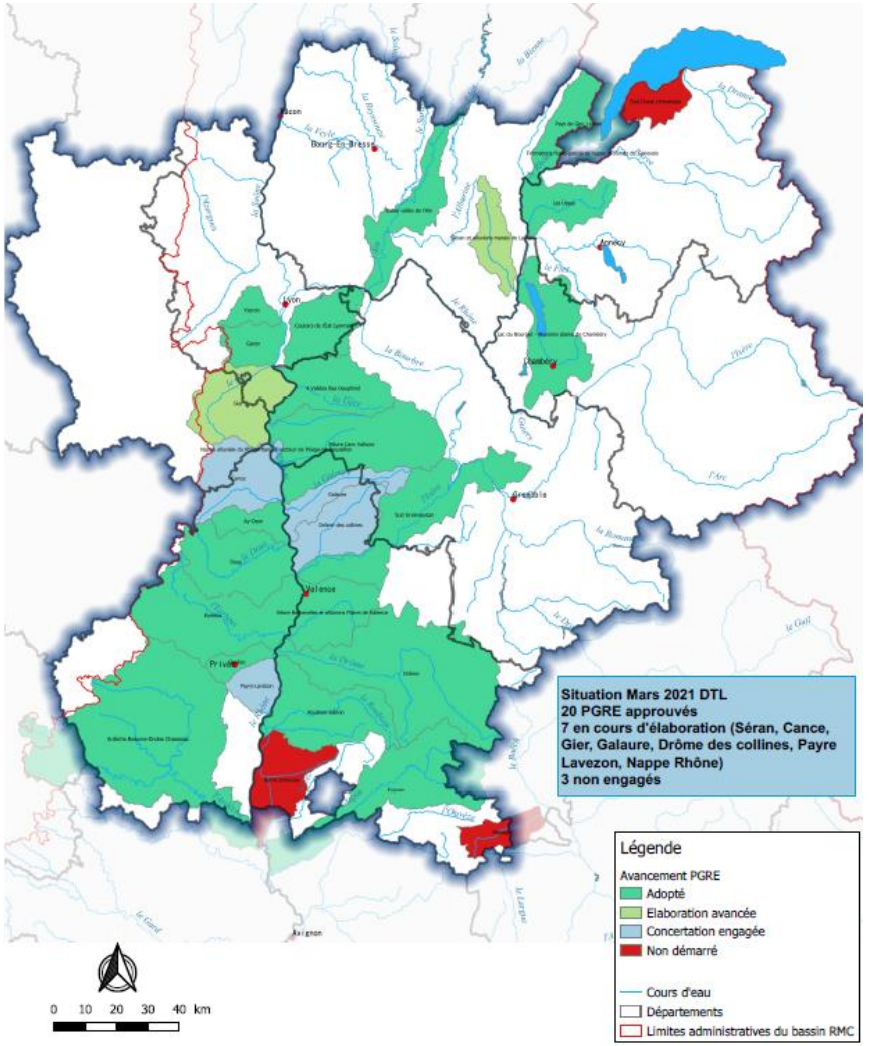

39

MISE EN PERSPECTIVE – DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE

Une **mise en œuvre** concrète des PGRE **inégale et probablement insuffisante**

- Environ **40% de concrétisation** des volumes inscrits dans les PGRE au regard des dossiers financés par l'Agence de l'eau depuis 2014

- **Avancement des actions** inscrites dans le programme de mesures 2016-2021 :
  - l'usage **des collectivités et particuliers** réalise 6 fois plus de volumes économisés que l'usage agricole grâce à la réduction des fuites sur les réseaux (chiffres 2014-2019). **44% des actions** restent à engager
  - **L'agriculture** réalise 5 fois plus de volumes substitués vers une ressource abondante qu'économisés. **45% des actions** restent à engager
  - **Pour l'industrie et l'artisanat**, **plus de 70%** des actions restent à engager

Avancement des actions 2016-2021

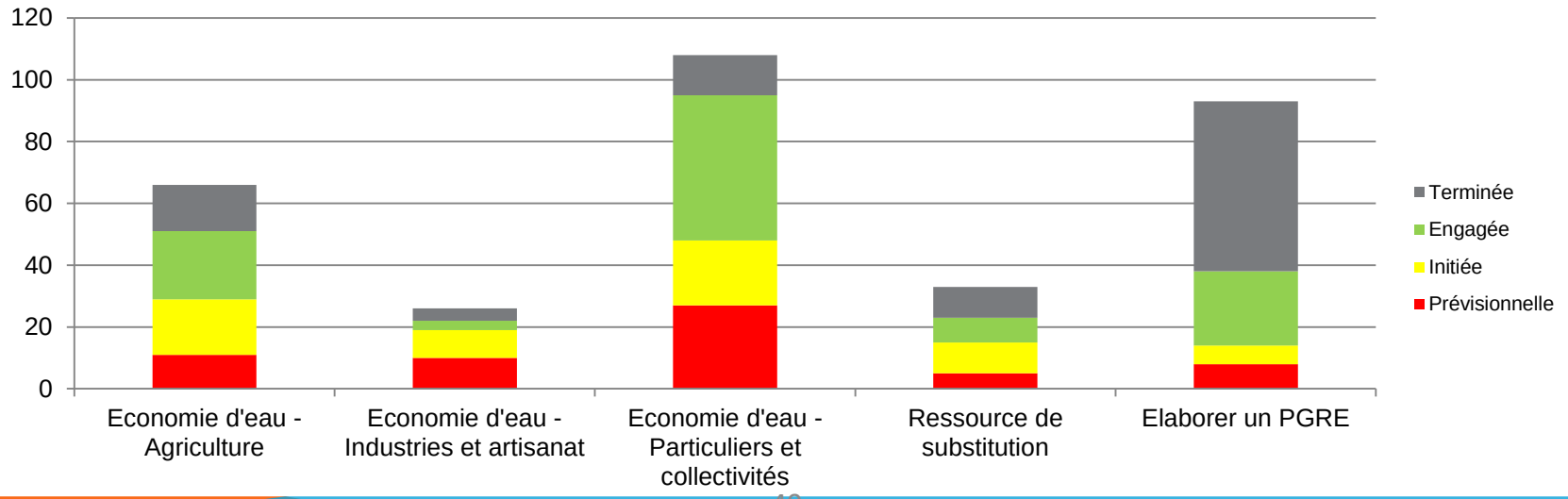

40

MISE EN PERSPECTIVE – DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE

Un enjeu de **sobriété** des usages dès à présent et pour le futur

- Tout usage confondu en 6 ans, **quasi équivalence entre les volumes économisés et substitués :** 13,4 Mm³ **économisés** et 14 Mm³ **substitués/transférés** DONC une pression de prélèvements **reportée** sur des milieux moins « fragiles » aujourd'hui

- Une contribution en volume **équivalente** entre l'usage « collectivités » et « agricole » pour soulager la ressource mais **de nature différente** :
  - 15,2 Mm³ en AEP dont **72% d'économies**
  - 11,4 Mm³ en agriculture dont **82% de substitution**
  - 400 000 m³ en industrie dont 80% d'économies

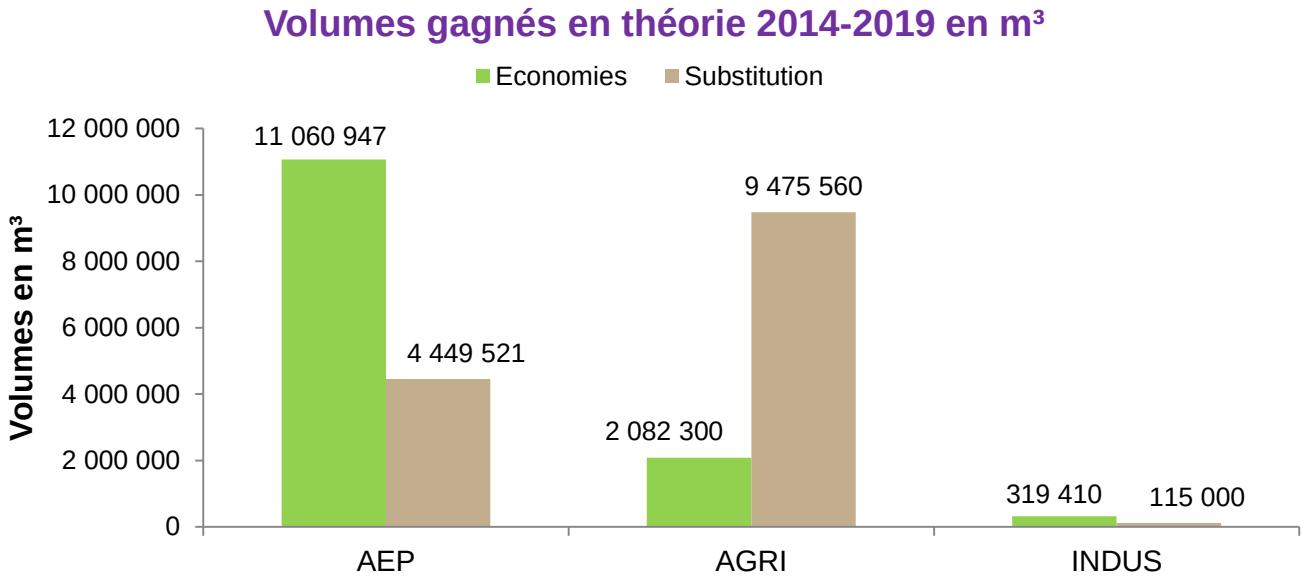

41

SOMMAIRE

- **Zoom 1 : gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique**
  - Contenu du projet de SDAGE – OF 0 et 7
  - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
  - **Retour d'expérience du CISALB**

- Zoom 2 : restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation
  - Contenu du projet de SDAGE – OF 6 et 8
  - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
  - Retour d'expérience du SM3A

QUESTIONS, ÉCHANGES

SOMMAIRE

- Zoom 1 : gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique
  - Contenu du projet de SDAGE – OF 0 et 7
  - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
  - Retour d'expérience du CISALB

- **Zoom 2 : restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation**
  - **Contenu du projet de SDAGE – OF 6 et 8**
  - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
  - Retour d'expérience du SM3A

Préserver et restaurer les milieux aquatiques :
Des approches intégrées pour agir efficacement

- Prendre en compte l'**ensemble des composantes des milieux** et leurs interactions
  - pour **cibler et prioriser** les actions
  - **via des stratégies de restauration concertées** à l'échelle des BV

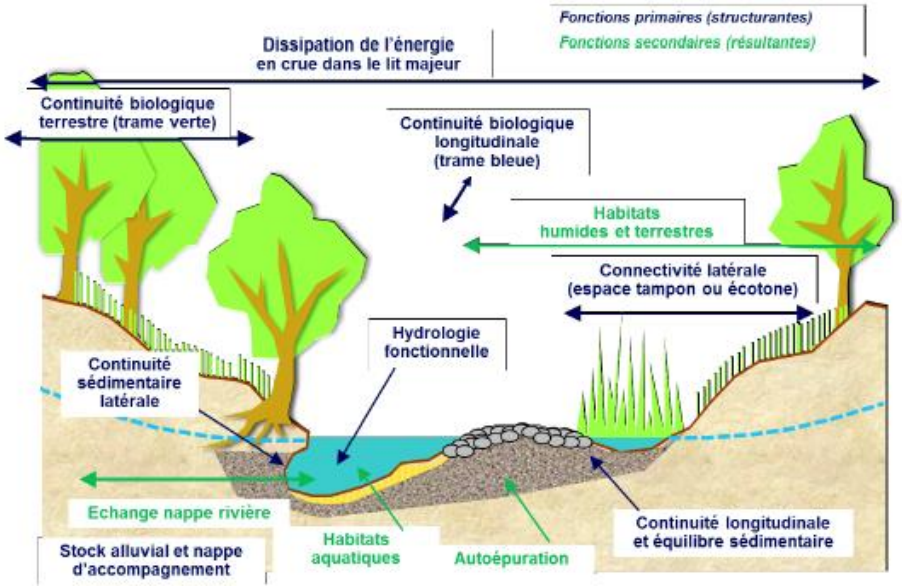

- **Préserver et renforcer le rôle des réservoirs biologiques,** en soutien du bon état des masses d'eau et de la biodiversité aquatique

- Prioriser les actions de restauration de la **continuité écologique**, en cohérence avec le plan d'action national pour une politique apaisée

CONTENU DU PROJET DE SDAGE - OF

Préserver et restaurer les milieux aquatiques :

Des approches intégrées pour agir efficacement

- **Intégrer gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations**

➢ Préserver et restaurer les **espaces de bon fonctionnement** (concertés) qui contribuent à la **prévention du risque d'inondation**

➢ Mobiliser l'outil **PAPI** pour développer les synergies entre les 2 enjeux

➢ Développer **les solutions fondées sur la nature** pour lutter contre les inondations, en les étudiant le plus en amont possible

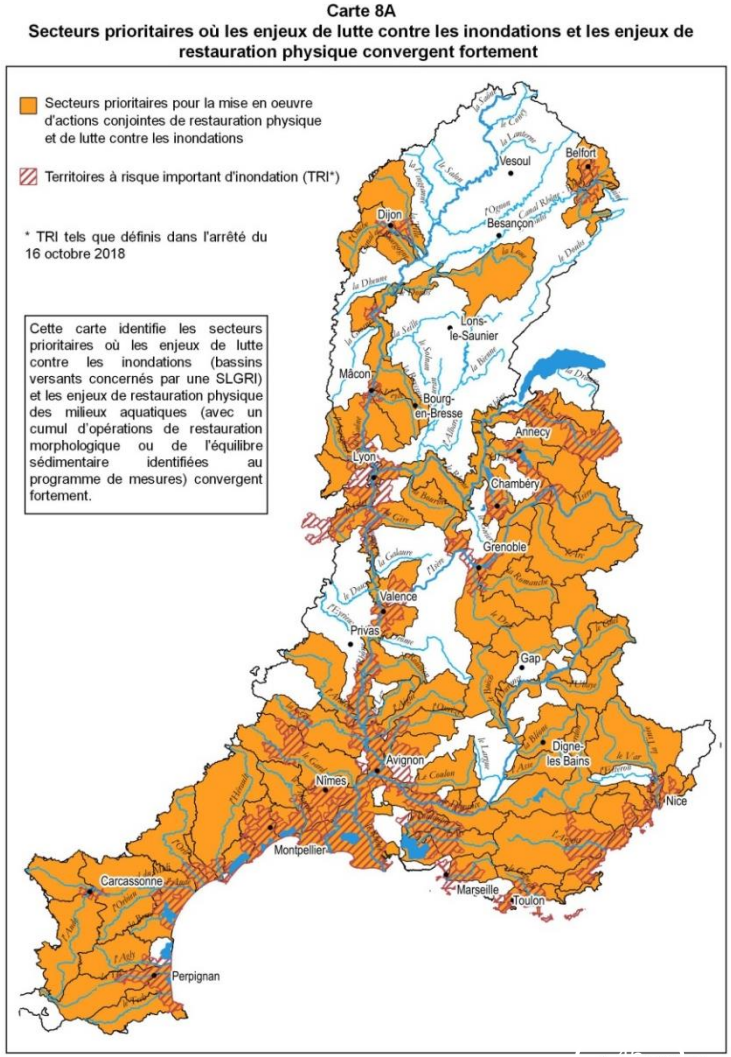

Préserver les zones humides et la biodiversité

- Développer les **plans de gestion stratégique des zones humides**

- **Préserver les zones humides en les prenant en compte dans les projets**

  → Précisions sur la mise en œuvre de la **séquence Eviter-Réduire-Compenser**

(évitement et réduction des impacts avant d'envisager une compensation, caractérisation de la zone humide impactée, nature des mesures compensatoires…)

- Toujours la **valeur guide de compensation de 200%** de la surface de ZH perdue

- **Gérer les espèces exotiques envahissantes**

SOMMAIRE

- Zoom 1 : gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique
  - Contenu du projet de SDAGE – OF 0 et 7
  - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
  - Retour d'expérience du CISALB

- **Zoom 2 : restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation**
  - Contenu du projet de SDAGE – OF 6 et 8
  - **Mise en perspective - dynamique sur le territoire**
  - Retour d'expérience du SM3A

Une gestion du risque inondation cohérente avec les objectifs de préservation des milieux aquatiques

Le SDAGE 2022-2027 renforce la gestion coordonnée entre la restauration des milieux aquatiques et la réduction de l'aléa d'inondation

- **Une recherche de synergie** entre opération de restauration morphologique des cours d'eau et prévention des inondation qui peut être portée par les **programmes d'actions de prévention des inondations**

- **Nombre de PAPI en AURA :**

PAPI d'intention	8
PAPI complet	15

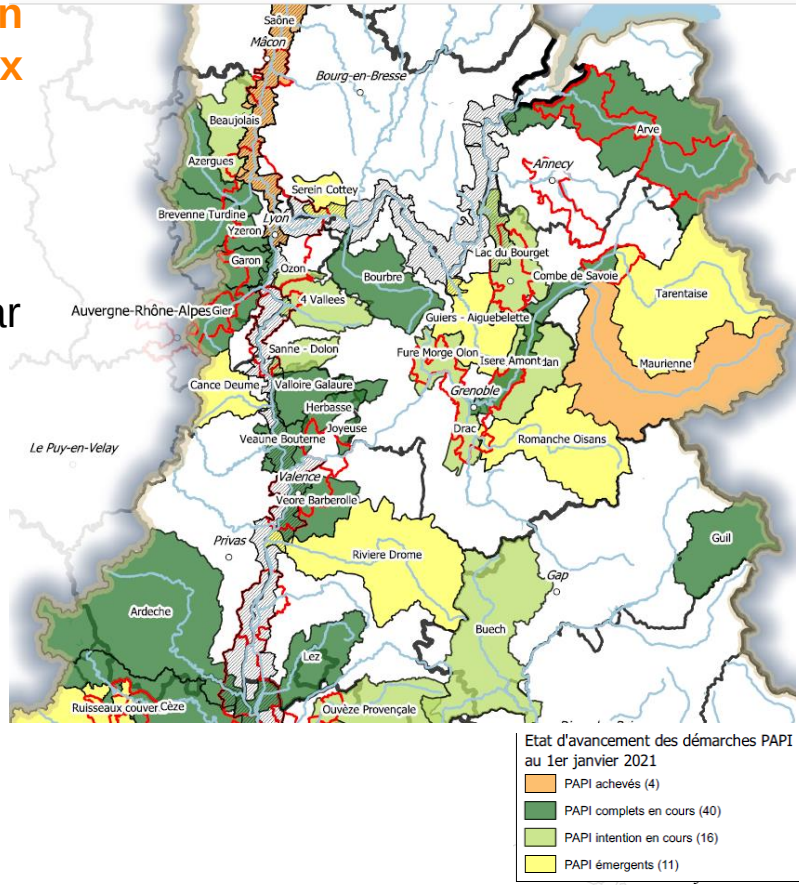

MISE EN PERSPECTIVE – DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE

Les secteurs où les enjeux de lutte contre les inondations et de restauration convergent

SDAGE 2022-2027

=

Une augmentation du nombre de secteurs prioritaires où les enjeux de lutte contre les inondations et les enjeux de restauration physique convergent fortement

	Nombre de sous bv identifiés
2016 - 2021	23
2022 - 2027	33

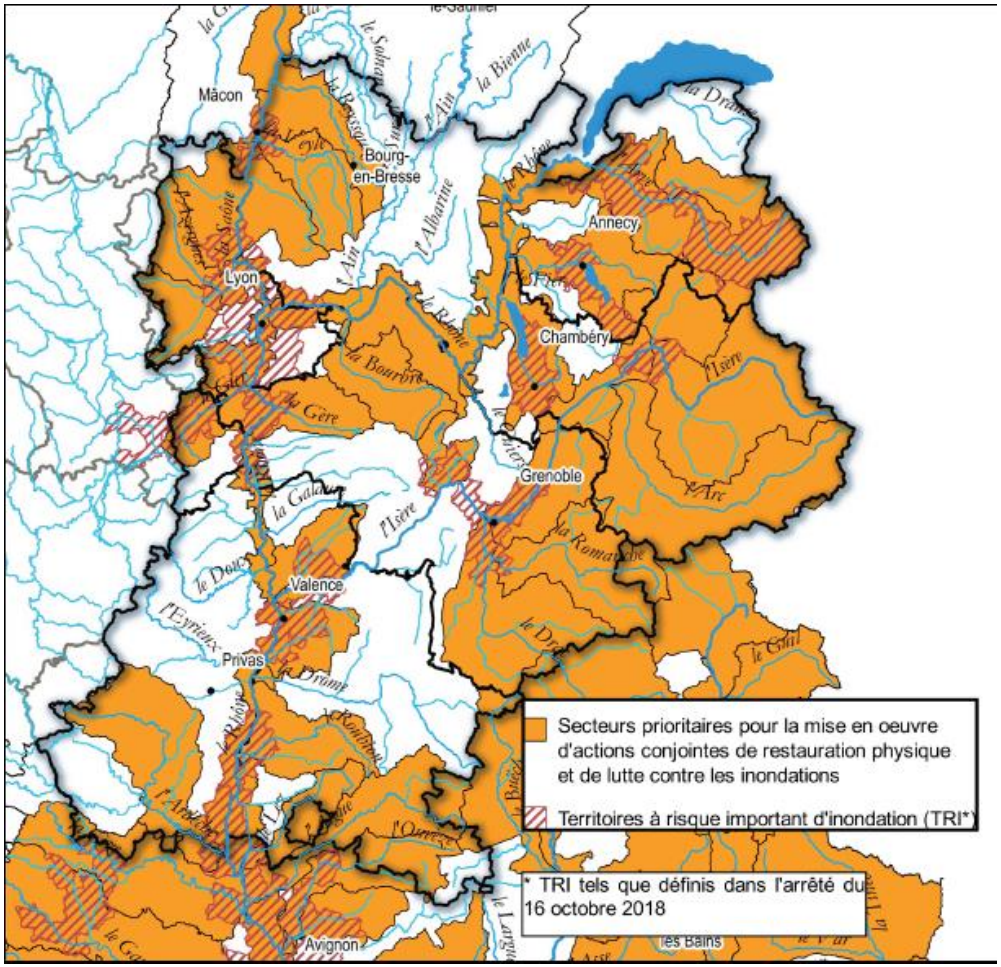

Secteurs prioritaires 2022-2027 pour la mise en œuvre d'actions conjointes de restauration physique et de lutte contre les inondations

Les mesures de restauration physique des cours d'eau en AURA

Dans le PDM 2016-2021, on compte :

- **117 mesures** portant sur la restauration de la morphologie des cours d'eau (opération de grande ampleur, opération simple, équilibre sédimentaire)

- **500 actions** mises en œuvre dans les PAOT

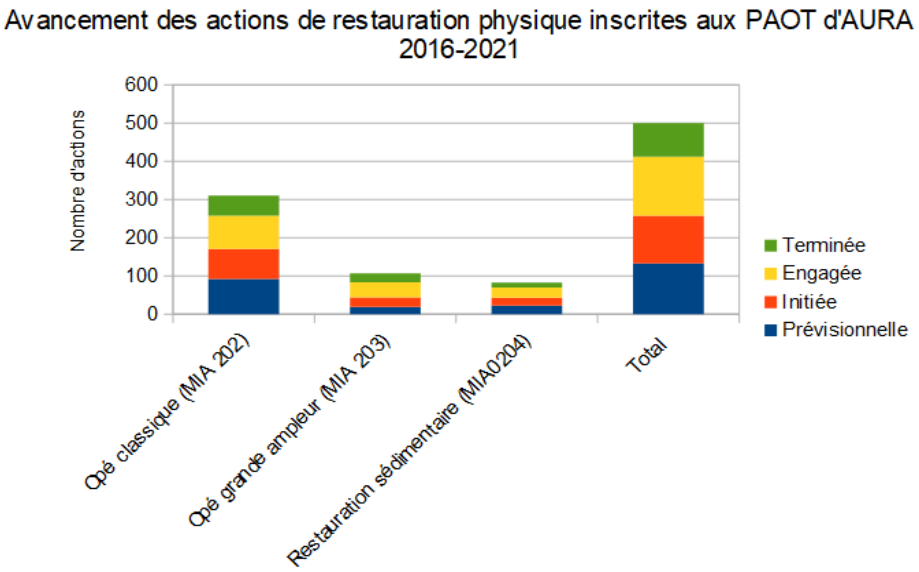

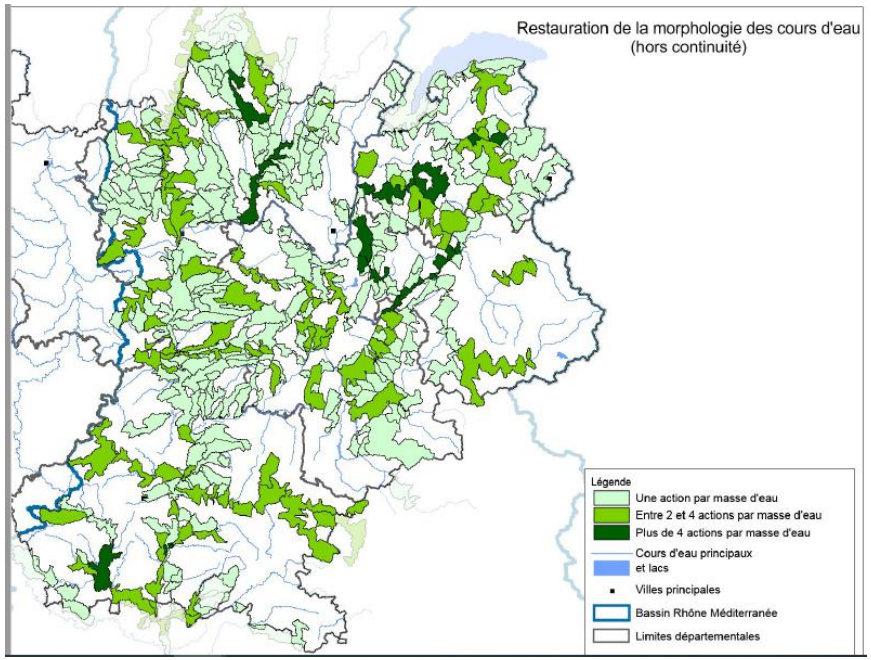

Des actions de restauration physique des cours d'eau qui avancent...

2016-2021

Les mesures de restauration physique des cours d'eau en AURA

… mais **une pression sur la morphologie des cours d'eau toujours présente en 2021**

Le nombre de masses d'eau dont la pression sur la morphologie des cours d'eau est à l'origine du risque de non atteinte du bon état est **en augmentation :**

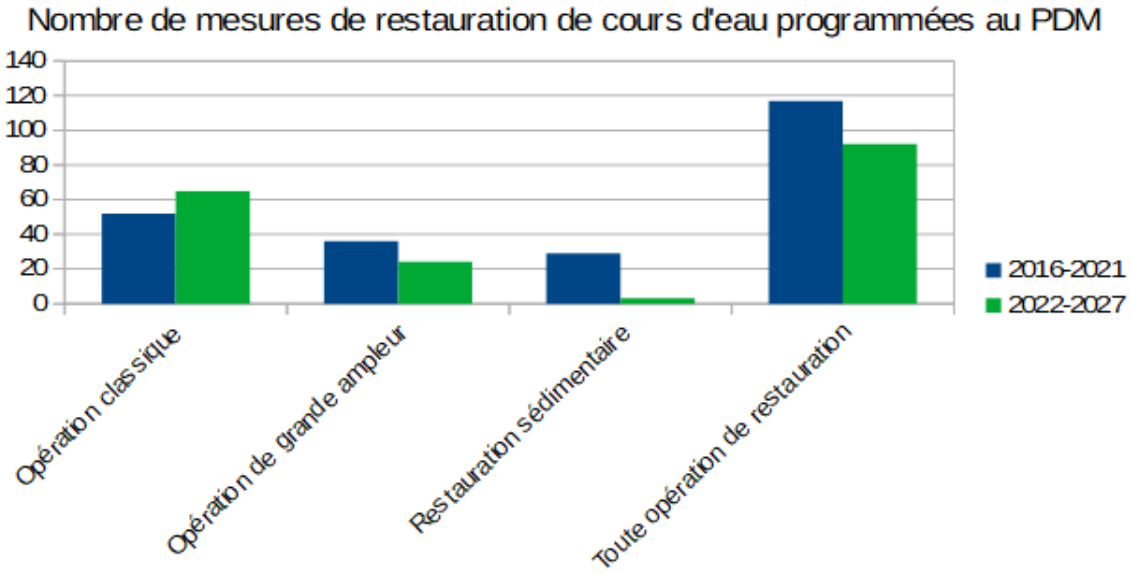

2021	744
2027	**784**

Un choix de mesures plus porté sur **les opérations classiques de restauration des cours d'eau** au PDM 2022-2027

Par opposition à une opération classique d'un cours d'eau, une opération de grande ampleur correspond à une renaturation complète du milieu sur des linéaires importants (ex : reméandrage).

MISE EN PERSPECTIVE – DYNAMIQUE SUR LE TERRITOIRE

Les outils qui permettent de répondre à ces enjeux

Des solutions fondées sur la nature, plus souples et résilientes face aux impacts du changement climatique notamment :

- la restauration **des espaces de bon fonctionnement de cours d'eau**, de zones humides,
- la préservation de prairies inondables, etc.

Ces espaces ont un rôle majeur dans **l'amortissement des crues** et **l'équilibre sédimentaire**

Ces solutions sont à étudier **dans un cadre concerté** le plus en amont possible des projets

En AURA :

	Nombre de sous bassins versants
Au moins un EBF validé	15
Au moins un EBF en cours	10
Au moins un EMV / intérêt d'un EBF à étudier	21

SOMMAIRE

- Zoom 1 : gestion équilibrée de la ressource en eau dans le contexte de changement climatique
  - Contenu du projet de SDAGE – OF 0 et 7
  - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
  - Retour d'expérience du CISALB

- **Zoom 2 : restauration des cours d'eau, en lien avec la réduction de l'aléa d'inondation**
  - Contenu du projet de SDAGE – OF 6 et 8
  - Mise en perspective - dynamique sur le territoire
  - **Retour d'expérience du SM3A**

QUESTIONS, ÉCHANGES